

2016 RESOLUTIONS

ARE YOUR RESOLUTIONS READY ????????????????

Here's a handy checklist. Make sure YOUR Local's hard work is complete.

- Was each Resolution voted on separately at a General Membership Meeting?
- Was each Resolution included in the minutes of the meeting?
- Do your minutes confirm quorum?
(include minimum number required for quorum)
- Have the Resolutions and Minutes been signed by the same two members of your executive?
- Does your final package include **both** the **RESOLUTIONS**, and the **MINUTES** duly prepared and signed as indicated above?

*Review it all again, and make sure that you or a member of your Local purloines, e-mails, faxes or hand-delivers this package to **OPSEU Head Office** as indicated in your Resolutions Package.*

DO NOT, UNDER ANY CIRCUMSTANCES, DEPEND ON YOUR REGIONAL OFFICE OR ANYONE ELSE TO HANDLE THIS VITAL TASK. If the information is not received before the cut off date indicated, your Resolutions will not be placed before the Committee.

RÉSOLUTIONS 2016

VOS RÉSOLUTIONS SONT-ELLES PRÊTES ??????

Voici la liste de vérification. Assurez-vous d'accomplir cette tâche importante de votre section locale.

- Chacune des résolutions, a-t-elle été votée séparément lors d'une réunion générale ?
- Chacune des résolutions, a-t-elle été incluse dans le procès-verbal de la réunion ?
- Le procès-verbal de la réunion, confirme-il le quorum ? (indiquer le nombre minimum requis pour le quorum)
- Les résolutions et le procès-verbal, ont-ils été signés par deux mêmes membres du comité exécutif de votre section locale ?
- Votre ensemble de documents, contient-il les **RÉSOLUTIONS** et le **PROCÈS-VERBAL** dûment préparés et signés selon les indications données ci-dessus ?

Réexaminez soigneusement votre ensemble de documents et assurez-vous qu'un membre de votre section locale l'envoie par messagerie, par courriel, par télécopieur ou le remet en mains propres au responsable au siège social du SEFPO selon les indications contenues dans la trousse de renseignements sur les résolutions.

EN AUCUN CAS, VOUS NE DEVEZ COMPTER SUR VOTRE BUREAU RÉGIONAL OU TOUTE AUTRE PERSONNE POUR ACCOMPLIR CETTE TÂCHE IMPORTANTE. Si les renseignements ne sont pas reçus avant la date limite indiquée, vos résolutions ne seront pas déposées devant le comité.